



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201001-DE_73_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 73-2020

Objet : Désignation des membres de la commission d'accessibilité

Rapporteur : Christian GRIJOL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;
Considérant que Douarnenez communauté regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;
Vu la création de la commission d'accessibilité de Douarnenez communauté par délibération du 30 juin 2009 et sa composition ;

DÉCIDE

- D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 6 élus, à savoir le Président, le Vice-président en charge de la voirie et 1 élu représentant par commune ;
- Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas élus devront répondre aux critères suivants :
 - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- D'autoriser le Président de Douarnenez communauté d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission :
 - Elus communautaires :
 - Le Président
 - Un élu titulaire et un élu suppléant par commune :

Commune	Elu titulaire	Elu suppléant
Douarnenez	Annie Claude LE BUANEC	Françoise LAOUENAN LE LEC
Kerlaz	Jacqueline BOZEC	Anne Marie KEROUREDAN
Le Juch	Marie Louise PETITBON	Julien BROUQUEL
Pouldergat	Isabelle FIACRE	Michel PICHAVANT
Poullan sur mer	Véronique CAPPELLE	Gwilhem BRAS

- Associations représentatives :
 - APF (association des paralysés de France)
 - IPIDV (Institut pour l'insertion des déficients visuels)
 - EPAL (déficients mentaux)
 - Sourdine association
 - CLCV (confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie)
- Personnes qualifiées :
 - QCD
 - SIOCA

- Organisation technique :

Coordination générale : Douarnenez communauté.

S'agissant des volets cadre bâti, voirie, espaces publics, logements accessibles, transports, les informations seront fournies par les communes. Dès lors, un référent par commune sera nommé et chargé de collecter les informations pour les volets relatifs à sa commune :

- Mme Saïda BERBER pour Douarnenez
- Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ pour Kerlaz
- Mme RIOU Andrée pour Le Juch
- M Philippe MARLE pour Pouldergat
- Mme Nathalie GUEGUEN pour Poullan sur mer

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

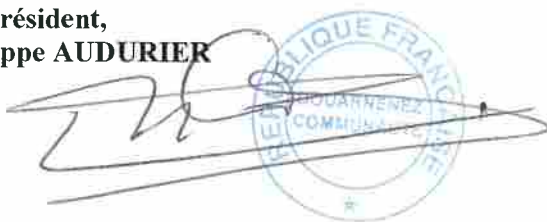
Il est proposé :

- **De désigner les membres de la commission accessibilité comme proposé ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'LE DOUARNENEZ' in the middle, and 'LE COMMUNAUTAIRE' at the bottom. There is a small star at the very bottom of the stamp.